

Covid-19 : le SEDiMA accompagne ses adhérents → dossier en pages 2 à 4



Pierre PRIM

Président du SEDiMA



Patrick COVEMAER

Membre du Bureau Exécutif du SEDiMA et Président du groupe Espaces Verts

» Semer maintenant pour manger cet automne

Lointain voilà encore deux mois, le Coronavirus sévit tout d'un coup à notre porte.

C'est un véritable coup de massue pour chacun, d'autant que très peu d'entre nous ont connu événement aussi grave, les survivants de la dernière guerre mondiale étant très peu nombreux aujourd'hui pour nous le rappeler. Au fur et à mesure que le virus avance et frappe de plus en plus près de nous, nos voisins, nos proches, nos collègues de travail, la peur s'installe avec son lot d'angoisses, et occupe toujours plus de place. Un réflexe si profond qu'il peut prendre le dessus sur la raison.

Notre Président de la République nous a dit que c'était la guerre. Personne n'a jamais gagné une guerre en baissant les bras devant l'ennemi. Cette guerre, pour la gagner, il faut commencer par se mobiliser et y croire. Croire que la somme des actions rationnelles et déterminées de chacun d'entre nous permettra de relever le défi. Croire qu'en réfléchissant tous ensemble aux bonnes procédures d'hygiène, en modifiant nos comportements en conséquence et en respectant des règles strictes, nous garantirons une sécurité maximale à nos équipes. Croire que notre métier a ceci de si particulier qu'il participe de manière cruciale à la production agricole, donc à l'alimentation des citoyens.

La nature, elle, ne pourra pas être mise en confinement. La quantité suffisante de récoltes pour permettre de nourrir tout le monde à l'automne se joue en grande partie maintenant. Les Agriculteurs ont besoin de nous. Le pays a besoin de nous. Nos soignants, là, au feu, en première ligne ont besoin de nous. Besoin de nous pour les nourrir. Besoin de nous pour assurer l'activité économique minimale qui permettra au pays de lever les crédits nécessaires pour assurer leurs salaires très chèrement mérités.

L'activité espaces verts ne faisant pas partie de la chaîne alimentaire, nos adhérents EV ont été contraints de fermer leur magasin à leur clientèle de particuliers. Nous mesurons combien cela a été difficile d'autant qu'à cette période se joue leur chiffre d'affaires de l'année. Face à cette situation, nous les soutenons et demandons que toutes les mesures d'aides leur soient accessibles pour pouvoir faire face à cette situation inédite.

Alors oui, l'heure est grave. C'est justement pour cela qu'il nous faut agir, nous mobiliser. Toute l'équipe du SEDiMA, et je les en remercie, est également sur le pont, pour vous guider, pour vous aider à faire face. Tout comme vous comptez sur eux, la France compte sur VOUS, Tous.

» Action... Réaction...

Situation...

Nous traversons une période inédite... et c'est un euphémisme.

Et comme elle est inédite pour tout le monde, chacun réagit comme il peut et comme il pense devoir réagir.

Les annonces de nos dirigeants sont solennelles tout le temps, et contradictoires souvent.

OUI, nous n'exerçons pas une activité essentielle à la santé et à la survie de la population, mais nous sommes une activité qui participe, à son niveau, au fonctionnement de l'économie nationale.

NON, nous ne faisons pas partie de la chaîne alimentaire, mais nous sommes un maillon d'une chaîne qui doit soutenir d'autres maillons, des clients professionnels, TPE ou indépendants, qui n'entrent pas forcément dans le cadre des mesures de soutien, voire, même si sur le papier cela semble dérisoire, des propriétaires particuliers soucieux de maintenir leur patrimoine en état.

Décision...

Après plusieurs semaines de confinement et face à sa(ses) prolongation(s) nous disposons d'un certain nombre d'informations qui nous permettent de prendre des décisions ; car il revient à chacun de prendre SA décision.

Le SEDiMA est en relation permanente avec les instances qui encadrent notre filière ; il glane les informations, se les fait préciser lorsque cela est nécessaire, les regroupe, les analyse et vous les retransmet.

Ainsi, vous pouvez trouver sur le site du SEDiMA, un tableau de questions/réponses qui vous présente ce qu'il est possible ou raisonnable de faire : ouvrir, ne pas ouvrir, continuer de réparer ou non... mais aussi des conseils sur comment faire, si VOUS décidez de le faire.

Solidarité... Responsabilité...

Au-delà de cela, notre profession souffre et va souffrir dans les mois et (au moins) l'année à venir. Ce que nous ratons et allons rater sera perdu en grande partie et l'impact économique sera colossal.

Alors, il va falloir que chaque maillon de la chaîne soit actif et responsable. Il faudra que nos banquiers soient à la hauteur, que nos fournisseurs, donnent encore plus de sens au mot « partenaires », afin de faire face pendant et, aussi et surtout, après la crise sanitaire pour maintenir les bons équilibres et relancer notre activité.

Il faudra aussi rappeler à nos clients, du plus gros au plus petit, que nous sommes là, locaux, ancrés dans nos territoires et que c'est pour eux, mais aussi avec eux, que nous devons agir solidairement.

Il en va de la responsabilité de chacun de traverser cette crise sans laisser personne sur le bord de la route.

Covid-19 : le SEDIMA accompagne ses adhérents



SEDIMA

Le 14 mars au soir, le Premier Ministre faisait appel à la responsabilité, au civisme et au professionnalisme de tous face à la pandémie du Coronavirus, imposant des mesures de distanciation sociale et la fermeture de tous les commerces non essentiels pour une période de plusieurs semaines.

Pas de fermeture totale imposée à la distribution, mais du bon sens et du discernement selon les activités

Suite aux arrêtés des 14 et 15 mars indiquant les mesures prises pour lutter contre le coronavirus, les entreprises ont dû très vite réagir face aux objectifs de santé fixés par l'Etat.

Pour les aider, le SEDIMA a diffusé plusieurs communiqués fixant le cadre des activités pouvant être poursuivies et celles qu'il était préférable de réduire, voire d'interrompre, pour respecter les règles du confinement et éviter que des dirigeants ne voient leur responsabilité pénale engagée.

Les magasins de vente au grand public ont dû être fermés, notamment en espaces verts, mais la réglementation permet les activités de livraison et de retrait de commandes, sous réserve de respecter au minimum les gestes barrières.

Ainsi, depuis la mi-mars, le SEDIMA a constitué une cellule de crise et diffuse un document, quotidiennement mis à jour, nommé "Fil d'actualités Covid-19" qui centralise toutes les évolutions réglementaires. Les adhérents peuvent le consulter sur le site sedima.fr

En tant qu'organisation professionnelle représentative, le SEDIMA opère une veille quotidienne et est en relation constante avec les pouvoirs publics pour remonter toutes les situations de blocage auxquelles les professionnels sont confrontés. Ceci pour faciliter leurs démarches aux dispositifs d'aides aux entreprises et pour les sécuriser face à cette situation inédite à laquelle personne n'a été préparé.

Il convient de saluer la capacité d'adaptation dont ont fait preuve les entreprises. Elles ont su innover dans leur process pour conserver le lien avec leurs clients, en permettant la prise de commandes en ligne et en organisant des livraisons sur le modèle de drive respectant les gestes barrières.

Saluons également l'investissement des salariés pour leurs entreprises dans ce contexte critique.



Pierre PRIM,
Président du SEDIMA,
s'adresse aux adhérents

(circulaire SEDIMA du 16/03/20)

"En cette saison capitale pour les agriculteurs, il est de notre priorité d'assurer au mieux la continuité de l'activité SAV et la livraison de matériels permettant à nos clients d'effectuer leurs travaux, en décalant le non urgent pour toute la durée qui sera préconisée par les pouvoirs publics. Il en est de même pour les activités espaces verts.

Pour les activités supports (administratif, comptabilité...), il convient de préférer le télétravail et, en cas d'impossibilité, d'organiser le travail pour limiter les contacts entre personnel.

Compte tenu du contexte sanitaire, les activités itinérantes de vente de matériels ne sont pas à prioriser.

Nous vous recommandons de reporter vos opérations portes-ouvertes, stages de formation et d'annuler vos réunions internes.

Vous devez absolument imposer, au personnel présent dans l'entreprise ou en intervention extérieure, le respect des consignes d'hygiène suivantes :

- le non-serrage de mains,
- une distance minimum d'un mètre avec toute personne,
- le lavage de mains selon les prescriptions du ministère de la Santé,
- la désinfection régulière de toutes zones de contacts (comptoirs par exemple) avec de l'alcool ou de l'eau de javel.

Concernant l'accueil de la clientèle, évitez de faire entrer en nombre les clients, les servir les uns après les autres, et les faire attendre à l'extérieur. A leur arrivée dans les locaux, leur mettre à disposition de quoi se laver les mains et faites respecter une barrière sanitaire avec vos salariés.

Concernant les interventions chez le client, assurez-vous, avant le départ de votre salarié, que vos clients ont mis en place les conditions d'hygiène et de prévention nécessaires.

Outre ces mesures, il est fondamental de pouvoir assurer la pérennité économique de vos entreprises en étant en mesure de réaliser les encaissements, le versement des salaires, ainsi que les règlements fournisseurs. Sur ce sujet nous préparons un courrier à l'AXEMA pour envisager une négociation exceptionnelle.

Les services Social et Juridique du SEDIMA se mettent au travail pour vous rappeler tous les dispositifs (conges payés, chômage partiel, report de charges...) à votre disposition si vous êtes confrontés à un ralentissement ou un arrêt de votre activité.

Bon courage à vous tous, merci de votre engagement, calme et civisme en cette période agitée et incertaine."

Pour contacter le SEDIMA

Durant le confinement lié au Covid-19, le SEDIMA a pris ses dispositions pour assurer la protection de ses permanents. Les locaux du SEDIMA sont fermés et un dispositif de télétravail a été créé. Tous les permanents restent à l'écoute des adhérents et toutes les demandes sont traitées dans les meilleurs délais.

Un standard téléphonique, de gestion de crise, a été mis en place :

> 09 70 75 76 60

Toutes les informations sont mises en temps réel sur le site sedima.fr espace « adhérents ».

The screenshot shows the SEDIMA website interface. At the top, there is a search bar and navigation tabs for 'Espace presse', 'Espace adhérents', and 'Adhérer'. Below this is a menu with categories like 'Accueil', 'Nous connaître', 'Les événements', 'Secteurs d'activité', 'Assistance & Expertise', 'Publications & enquêtes', 'Formations & Métiers', 'Offres d'emploi', 'Annuaire', and 'Nous contacter'. A prominent banner for COVID-19 is displayed, featuring a hand holding a glowing envelope icon. The banner text reads: 'COVID-19 Toute l'information à votre disposition Cliquez ici', 'Bonne nouvelle ! Lundi 30 mars 2020, vous pourrez à nouveau nous joindre au : 09 70 75 76 60 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30', and 'Merci de continuer à privilégier le mail, les permanents vous rappelleront.' The SEDIMA logo is visible in the bottom right corner of the banner.

Les services du SEDIMA vous informent...

- Ouverture des magasins suite à l'arrêté du 15 mars 2020
 - Gestion du personnel
 - Document Unique d'Evaluation des Risques
 - Sécurité des salariés
 - Guide des pratiques sanitaires
 - Réglementation des déplacements professionnels
 - Transports de marchandises
 - Contrôle des machines à traire
 - Chômage partiel / activité partielle
 - Aides aux entreprises : mesures d'accompagnement
- etc

Cette liste non exhaustive concerne les sujets traités au jour le jour par les permanents du SEDIMA pour répondre aux préoccupations des adhérents.

Nous avons décidé de diffuser dans ce Sedimag' un certain nombre d'éléments. Bien entendu les adhérents sont invités à consulter l'espace « adhérents » du site sedima.fr pour accéder dans le détail aux informations.

Report des 3^e Sedima's Days en 2021

Au vu des conditions sanitaires et réglementaires liées au Covid-19, le Conseil d'Administration du SEDIMA a décidé de reporter les Sedima's Days 2020.

Initialement prévus les 19 & 20 mars à La Baule, ils se tiendront en 2021 à une date non encore définie.



Service Qualité-Hygiène-Sécurité

> Sécurité et santé du personnel

Il incombe à l'employeur dans la situation de pandémie de :

- procéder à l'évaluation des risques encourus sur les lieux de travail,
- de déterminer les mesures de prévention les plus pertinentes,
- d'associer les représentants du personnel à ce travail,
- de solliciter si nécessaire le service de médecine du travail,
- de respecter et faire respecter les gestes barrières recommandés par les autorités sanitaires.

Il est impératif de conserver des traces écrites de toutes les mesures prises au niveau de l'information, de la formation, de l'organisation du travail, des équipements... dans un Document Unique d'Evaluation des Risques.

Une plateforme web dédiée à notre métier permet aux entreprises adhérentes de réaliser ce document très rapidement.

> Que faire si un salarié présente des symptômes de Covid-19 ? (fièvre, toux...)

- Il convient d'appliquer la procédure préconisée par les pouvoirs publics en allant sur le site www.gouvernement.fr/info-coronavirus et de renvoyer le salarié à son domicile pour qu'il appelle son médecin.

- En cas de symptômes graves, l'employeur, doit contacter le 15.

> Que faire si un salarié est dépisté positif au Covid-19 ?

- Il doit regagner son domicile avec un masque et appeler son médecin traitant.
- Les autres salariés doivent être vigilants quant à l'apparition éventuelle de symptômes.

Il est rappelé que la transmission du virus se fait par un « contact étroit » avec une personne contaminée par l'émission de gouttelettes infectieuses lors d'éternuements ou de toux.

> Nettoyage obligatoire en cas de Covid-19 dans l'entreprise

Sachant que le virus peut survivre 3 heures sur des surfaces sèches, il faut :

- équiper les personnes en charge du nettoyage d'une blouse à usage unique et de gants de ménage,
- laver les sols et surfaces selon un dispositif précis (cf. détail sur le site du SEDIMA).

SIMO-NET

L'OCCASION
DE GAGNER
DU TEMPS
ET DE L'ARGENT



Offrez-vous l'expertise la plus précise pour évaluer votre matériel d'occasion

WWW.SIMO-NET.FR PERMET D'AVOIR ACCÈS À :

- LA VALEUR COTE SIMO OCCASION,
- AU MODULATEUR,
- AUX FICHES COMMERCIALES,
- À LA VALEUR MOYENNE OFFERTE À LA VENTE,
- AUX OFFRES EN COURS DU SITE AGRIAFFAIRES DES MATÉRIELS COTÉS.

Pour plus d'information, contactez le CDEFG : info@cdefg.fr



ERP
FullWeb

Solution de gestion
de location



www.eti-online.fr

CRM

INTERFAÇAGE
FOURNISSEURS

MOBILITÉ DES
TECHNICIENS

ÉTAT DES LIEUX
DIGITALISÉ

> Transport des marchandises

Les livraisons ou réceptions de marchandises doivent être suivies de mesures d'hygiène et de distanciation sociale par les conducteurs et les personnels des lieux de chargement ou de déchargement.

- Le véhicule de livraison doit être équipé d'une réserve d'eau, de savon, de serviettes à usage unique ou de gel hydroalcoolique.
- La remise et la signature des documents de transport sont réalisées sans contact entre les personnes.
- En cas de livraisons à domicile, les chauffeurs laissent les colis devant la porte en mettant en œuvre des méthodes alternatives (SMS, mails) qui confirment la bonne livraison.

> Déplacement professionnels

Un document est nécessaire pour circuler :

- le justificatif de déplacement professionnel rédigé par l'employeur et remis au salarié,
- ou l'attestation dérogatoire à rédiger par le salarié pour tout sortie à caractère privée.

Le non-respect de ces présentations d'autorisation est sanctionné par :

- une amende de 135 € pouvant être majorée à 375 €,
- en cas de récidive dans les 15 jours, l'amende sera portée à 1 500 €,
- si la personne est verbalisée à plus de 3 reprises dans les 30 jours, la sanction encourue sera de 6 mois d'emprisonnement et 3 750 € d'amende.

> Contrôle des machines à traire

En accord avec le COFIT (Institut de l'Elevage), la MON (Maitrise d'œuvre Nationale) et la MOT (Maitrise d'œuvre Territoriale), les contrôles prévus sont reportés à une date ultérieure.

> Utilisation de masques périmés

Face aux difficultés d'approvisionnements de masques de type FFP2, il est admis que les masques, dont la date de péremption ne dépasse pas six mois, puissent être utilisés par les salariés.

MENSUEL DES ENTREPRISES DE SERVICE ET DISTRIBUTION
DU MACHINISME AGRICOLE ET DES ESPACES VERTS

SEDIMAG

Consultable sur www.sedima.fr

Directeur de la publication : Jean-Paul BRETON
Rédactrice en chef : Laurence ROUAN

Rédaction / Publicité : Place Maurice Loupias - BP 508
24105 Bergerac cedex - Tél 05 53 61 65 88

Administration : 6 bd Jourdan - 75014 Paris - Tél 01 53 62 87 10

Facebook@Sedimasyndicat
LinkedIn@sedima-syndicat
Instagram -> @sedimasyndicat

Imprimerie GDS - 87 Limoges - DEPOT LEGAL MARS 2020 - ISSN 1259-069 X

SEDIMA

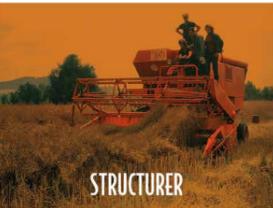
1919#2019
100 ANS DE SERVICE

COMMANDEZ VOTRE LIVRE ET RETROUVEZ
LES ÉVÉNEMENTS QUI ONT MARQUÉ LES 100
DERNIÈRES ANNÉES DU MACHINISME AGRICOLE

45 € - Commander le livre sur : info@sedima.fr
(* 7,33 € frais de port par exemplaire)



RASSEMBLER



STRUCTURER



S'AFFIRMER

SEDIMA - 6, boulevard Jourdan - 75014 Paris - Tél. 01 53 62 87 00 - www.sedima.fr



Services Juridique & Economie

> Mesures fiscales d'aide aux entreprises

- Report sans pénalités des échéances d'impôt sur les sociétés et des charges sociales.
- Suspension du contrat de mensualisation de la taxe CFE ou taxe foncière.

> Mesures bancaires d'aide aux entreprises

- Crédits de trésorerie garantis par l'Etat et aménagement de plans de remboursement.
- Réaménagement de crédits via BPI France.
- Aides régionales de soutien de trésorerie.

> Délais de paiement des fournisseurs

> Mesures pour les TPE

Les entreprises de moins de 10 salariées, avec un chiffre d'affaires inférieur à 1 M€, concernées par une fermeture administrative et/ou une baisse de chiffre d'affaires de 50 % peuvent prétendre au fonds de solidarité :

- aide de 1 500 € versée par le service des Impôts,
- aide complémentaire de 2 000 € versée par la Région.

Ces mêmes entreprises peuvent bénéficier :

- du report des loyers des locaux professionnels et commerciaux,
- du report des factures d'eau, de gaz et d'électricité.



Service Social

> Mise en place du télétravail

> Activité partielle

- Depuis le 1^{er} mars, les entreprises ont 30 jours après la mise en place de l'activité partielle pour déposer leur demande.
- L'absence de réponse de la Direccte au bout de 48 h vaut acceptation de la demande.
- Les délais de paiement aux entreprises sont en moyenne de 12 jours.

> Mesures sociales d'aide aux entreprises

- Report sans pénalités des échéances et ce jusqu'à 3 mois des cotisations sociales et patronales URSSAF avec échelonnement sur le reste de l'année.
- Report ou délai de paiement des cotisations de retraite complémentaire.



JPH CONSULTING & PARTNERS

Sélection de postes à pourvoir dans le machinisme agricole
ou la motoculture **France & International**

POUR LES CONSTRUCTEURS

- Directeur ccial - matériels de récolte
- Inspecteur ccial tracteurs - Ouest - Bretagne
- Resp ccial chef des ventes - Est - Centre Est
- Inspecteur ccial - Sud Ouest
- Ccial stockage pomme de terre - Hts de Fr - Belgique
- Ccial matériel TP - Hts de Fr - Grand Est
- Resp marketing matériel agricole - France
- Resp pièces - France
- Ccial pièces - Ouest - Grand Est
- Inspecteur technique - Centre - Nord Est
- Inspecteur technique - Sud France
- Chef d'atelier - Hauts de France
- Inspecteur tech SAV export - Afrique du Nord

POUR LES CONCESSIONNAIRES

- Dir de concession - Est - Centre Est - Sud Ouest
- Dir ccial - Ouest - Centre - Nvle Aquitaine
- Ccial pièces agri - Ouest
- Tech ccial pièces - Champagne - Ouest
- Ccial robots et drones agricoles - Centre - IdF
- Ccial matériel viticole - Aquitaine
- Ccial élevage traite robotique - Normandie - Centre
- Cciaux GPS/agri précision - plusieurs postes
- Dir SAV - Centre - Ouest - Nvle Aquitaine - Occitanie
- Chef atelier & Resp de base - Bourgogne
- Tech GPS/agri précision - plusieurs postes
- Resp de magasin/magasiniers - plusieurs postes
- 1 Resp atelier & 1 Tech - Nvle Calédonie

Envoyer CV et lettre de motivation :
Jean-Paul PAPILLON - 06 83 01 75 40 - jeanpaulpapillon@gmail.com

La promotion de nos métiers

L'année 2019 et le début 2020 ont été particulièrement riches pour la promotion des métiers de la branche. Sedimag' a choisi de vous présenter une compilation des différentes actions initiées.

Le SEDIMA remercie l'ensemble des professionnels présents sur ces manifestations ayant participé à la concrétisation de ces projets.

Olympiades des métiers

A l'occasion des sélections régionales des Olympiades des Métiers 2020, compétiteurs et jurés se sont retrouvés pour les épreuves en régions, au sein des lycées professionnels spécialistes de la maintenance agricole.



Jurés et compétiteurs - Olympiades des Métiers de Bourgogne Franche-Comté au Lycée René Cassin (71).



Epreuves des Olympiades des Métiers de Grand-Est dans les locaux des Compagnons du Devoir de Muizon (51).



Stand des sélections régionales des Olympiades des Métiers de Normandie au Parc des Expos de Rouen (76).



Valentin PICQUET, médaille d'Or ; Guillaume LE PROVOST, médaille d'Argent ; Thibaud LE NEVE, médaille de Bronze : lauréats des sélections régionales des Olympiades des Métiers de Bretagne au Palais des congrès de St-Brieuc (22).



Compétiteurs des Olympiades des Métiers d'Auvergne Rhône-Alpes au Lycée Gustave Eiffel (03).



Stand ASDM au Mondial des Métiers 2020 de Lyon.

SIA 2020

A l'occasion du Salon International de l'Agriculture, le SEDIMA a rendu public le résultat de son concours vidéo « Capture ton futur job » sur le stand de son partenaire AG2R La Mondiale, le samedi 22 février à 11 h.



De gauche à droite : David GIOVANNUZZI, Directeur Accords de branches AG2R La Mondiale ; Cyril FERRET, Chargé de mission Emploi-Formation SEDIMA ; Alexandre MORTIER, MORTIER CENSEREY (21) ; Anne FRADIER, Secrétaire Général SEDIMA ; Donovan MIGAULT et Julien ARNOULD, 1^{er} prix public ; Benoît GUILLOT, 1^{er} prix professionnels ; Claude BOUTERAA, 2nd prix professionnels ; Donovan LESIEUR, 2nd prix public ; Karell DHUSLT, PM PRO (10) ; Eric CELESTIN, Ets CELESTIN (32).

Prix public

1^{er} prix : Donovan MIGAULT, remporte un iPhone 11 64Go

2nd prix : Donovan LESIEUR, remporte une enceinte JBL Xtreme 2

Votes réalisés du 17 décembre 2019 au 20 janvier 2020 sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn et Instagram) du SEDIMA, 13 vidéos en compétition, 2566 votes.

Prix professionnels

1^{er} prix : Benoît GUILLOT, remporte un iPhone 11 64Go

2nd prix : Claude BOUTERAA, remporte une enceinte JBL Xtreme 2

Le SEDIMA adresse ses félicitations aux gagnants du concours vidéo et tient à remercier tous les jeunes participants, ainsi que les encadrants des établissements scolaires et les professionnels.

Toutes les vidéos sont consultables sur le site sedima.fr et sur   

Le SEDIMA était également présent le week-end des 22 et 23 février derniers au SIA pour sensibiliser le public aux besoins en formation de la profession. Une visibilité forte grâce au simulateur de conduite de matériels agricoles fourni par Alexandre MORTIER (MORTIER CENSEREY - 21) et Christophe MANIERE (MANIERE - 21), et au robot de tonte en démonstration fourni par Julien FREDON, (CROSNIER - 78).



Simulation de conduite de matériels agricoles et démonstration de robot de tonte organisées par le SEDIMA au SIA 2020.

Mondial des Métiers

Du 6 au 9 février, enseignants, élèves, apprentis, professionnels et grand public étaient présents au Parc des Expositions de Lyon (69) sur le stand ASDM représentant la maintenance des matériels. L'édition 2020 a accueilli plus de 120 000 visiteurs.

Sedimaster

Jean-Marc ABLINE,
lauréat du SEDIMASTER 2019

Le 14 février dernier, un jury constitué des représentants des principales organisations de la filière des agroéquipements* s'est réuni au SEDIMA pour décerner le SEDIMASTER 2019. Cette distinction, créée en 1990, récompense une personnalité ayant œuvré par ses actions au rayonnement de la filière.

Pour son engagement au sein de la profession depuis de nombreuses années et son implication pour la formation professionnelle, c'est Jean-Marc ABLINE, distributeur de matériels agricoles, qui a été élu lauréat du SEDIMASTER. C'est le 30^e récipiendaire du trophée.

Jean-Marc ABLINE débute dans la machine agricole en 1968 et y effectue toute sa carrière. Il crée en 1975 la concession Ouest-Agri Charentes, distributeur John Deere, et co-fonde le groupe Ouestagri dont le siège social se situe en Vendée (85) à La Rocheservière.

Après avoir participé à son développement, il est aujourd'hui membre de son conseil de surveillance. Avec 11 bases, le groupe couvre les départements de la Vendée, de la Charente-Maritime, de la Charente, des Deux-Sèvres et de la Loire-Atlantique et emploie près de 200 salariés.

Il a été président de département et de fédération du SEDIMA, mais aussi membre depuis 2002 de la commission Formation du SEDIMA, il s'est intéressé particulièrement à la formation professionnelle et à l'apprentissage au sein de la branche. En partenariat étroit avec l'Education Nationale, il a travaillé à la rénovation des référentiels de formation, notamment le BTS TSMA (techniques et services en matériels agricoles) et à la certification des contrats de qualification professionnelle (CQP). Il est membre et président de jurys d'examens et administrateur d'établissement d'enseignement.

Homme visionnaire, à l'écoute du marché, et à l'heure où plus de 9000 emplois sont à pourvoir d'ici 5 ans chez les distributeurs, sa préoccupation première reste la valorisation des métiers de la machine agricole et l'évolution des formations pour qu'elles prennent en compte le nouvel environnement (technologique, sociétal, économique, social) des entreprises de distribution, mais aussi celui de leurs clients agriculteurs.

La remise officielle du SEDIMASTER aura lieu sur le stand du SEDIMA lors du SIMA 2020. Le SEDIMA célébrera à cette occasion le 30^e anniversaire du trophée.

* AJMA, APCA, AXEMA, CJMA, FNEEDT, FNAR, FNCUMA, INRAE, SEDIMA, SITMAFGR.

Agroéquipement : les nouvelles technologies au service des agriculteurs

Lors du SIA le 24 février dernier, le SEDIMA, représenté par Pascal DESCHAMPS, Président de la Fédération Ile de France, a participé aux côtés d'AXEMA et de l'INRAE à une table ronde, organisée sur le stand du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, sur le thème « Agroéquipement : les nouvelles technologies au service des agriculteurs ».

Didier GUILLAUME, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a ouvert ce temps fort en rappelant le rôle de l'agroéquipement, et notamment l'agriculture de précision, dans la performance de l'agriculture de demain.

Après un exposé de cadrage par INRAE sur le potentiel des nouvelles technologies, les représentants d'AXEMA, du SEDIMA et de la FNSEA ont débattu des enjeux de développement du secteur de l'agroéquipement : diffusion de l'innovation, valorisation des données, emplois-compétences, réglementation adaptée...

Didier GUILLAUME a par ailleurs annoncé un plan stratégique agroéquipement pour la France, précisant : « Il faut créer une véritable filière stratégique de l'agroéquipement, un élément majeur pour notre souveraineté alimentaire ».

Covid-19 : les industriels ferment leurs usines

Même si l'alimentation reste prioritaire et les agriculteurs non soumis au confinement et à l'arrêt d'activité, même si les distributeurs s'efforcent de maintenir leurs missions de SAV et magasins pièces, bon nombre d'industriels, s'ils continuent de livrer des pièces, réduisent ou suspendent leurs productions, en raison de difficultés d'approvisionnement.

Ainsi les usines françaises du Groupe Claas (Woippy et Le Mans), l'usine de Beauvais d'Agco, celles en Allemagne d'Agco/Fendt à Marktoberdorf, de John Deere à Mannheim ou de Claas à Harsewinkel, ferment temporairement leurs portes.

Quant au groupe Manitou, il a stoppé ses activités industrielles en Italie et en Inde.

Par ailleurs, l'anglais JCB réouvre une de ses usines pour concevoir des caissons en acier servant à la fabrication de respirateurs.



en bref

Incertitudes sur le Salon de l'Herbe 2020

En alternance dans l'Allier, l'Ille et Vilaine et Les Vosges, le Salon de l'Herbe et des Fourrages s'apprête à ouvrir les 27 et 28 mai à Poussay (88) sur un site de plus de 30 hectares. Cette édition qui s'adresse aux éleveurs de l'Est de la France reste cependant très incertaine en raison de la pandémie du Covid-19. L'organisateur, Profiel Events, a pourtant envisagé des solutions de repli avec de nouvelles dates sur la 1^{ère} quinzaine de juin.

Kverneland et Mazzotti : accord de partenariat

Kverneland Group et l'italien Mazzotti, une société appartenant à John Deere, leader sur le marché de l'automoteur de pulvérisation en Italie, ont signé un partenariat stratégique sur le long terme pour développer leurs activités. Les deux entreprises vont associer leurs technologies au profit d'un même produit : l'automoteur de pulvérisation Kverneland iXdrive.

Amazone : terminaux, nouvelles fonctionnalités

La firme allemande lance AmaTron Twin, une extension d'écran qui permet de saisir et de visualiser les informations des machines, mais aussi les fonctions GPS, en étant associé via le Wifi à une tablette, IOS ou Android. Lors de l'étalonnage du semoir, Amazone propose l'application mySeeder sur mobile (IOS ou Android). Téléchargeable gratuitement sur App Store et Play Store, elle est disponible sur les combinés de semis Isobus Cirrus, AD-P, Primera, Citan, Condor, équipés de l'adaptateur Bluetooth Amazone.

à propos

François GIRARD



Depuis fin mars, il n'est plus le Directeur de la filiale France (Alliance Tire Group). Très investi, il a été un élément fondamental pour le développement des pneumatiques Alliance et Galaxy en France durant ces quinze dernières années. Il a su créer un relationnel fort avec le réseau de distributeurs français et a quadruplé le chiffre d'affaires France du groupe indien. De toute évidence, sa nouvelle orientation professionnelle sera une nouvelle fois dédiée aux pneumatiques.

Anne-Sophie LECOQ



En charge de la communication et du marketing chez Kverneland Group France durant près de 18 ans, elle relève un nouveau challenge en prenant la responsabilité du service marketing de Kverneland Group au sein de la division « grandes cultures ». Elle sera remplacée dans la filiale française par Madiha BISCH qui a intégré la firme depuis 2018.

Stefano LENARDUZZI



C'est le nouveau Directeur Général de Maschio Gaspardo. Il a effectué durant plus de 20 ans sa carrière dans le domaine de la gestion et de la réorganisation des entreprises. De 2001 à 2014, il a travaillé pour FPT Industries.

Fanez en haute qualité !

Choisissez
la robustesse KRONE !

- Accouplement Octolink KRONE à 8 doigts pour une transmission puissante, sans entretien et qui fonctionne dans toutes les positions
- Rotors lubrifiés à vie et placés sous les poutres pour une réelle résistance aux contraintes

Faneuses KRONE KW

De 4m60 à 19m60 de largeur de travail et de 4 à 18 toupies

KRONE
THE POWER OF GREEN

